



# CONTRE VISITE DIAGNOSTIC DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

<p><b>Demandeur :</b> Nom/Prénom..... <input type="checkbox"/> Propriétaire <input type="checkbox"/> Agence immobilière Autre : .....</p>	<p><b>Propriétaire :</b> Nom/Prénom..... Adresse..... .....</p>
<p><b>Bien à contrôler :</b> Adresse..... ..... ..... <b>Références cadastrales</b> (toutes les parcelles concernées par la vente) : ..... ..... <b>Personne à contacter pour effectuer la visite :</b> .....</p> <p><b>Coordonnées téléphoniques :</b> .....</p> <p><b>Pièces à fournir lors de la demande :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Plan de localisation du bien</li> <li>✓ Plan cadastral</li> </ul> <p><b>Pièces à tenir à disposition lors de la visite :</b> tout document pouvant justifier de la composition et l'entretien du dispositif d'assainissement non collectif (facture, plan de construction, ancien diagnostic, justificatif de vidange...)</p>	<p><b>Facture à adresser à :</b> Nom/Prénom..... Adresse..... ..... .....</p> <div style="text-align: center; margin-top: 20px;"> </div>
<p>Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011, au moment de la signature de l'acte de vente, le diagnostic d'assainissement non collectif justifiant de l'état de l'installation est à joindre au dossier des diagnostics immobiliers. Le document doit dater de moins de trois ans au moment de la vente (article L1331-11-1 du Code de la Santé Publique et article L271-4 du Code de la Construction et de l'habitation).</p> <p>Cette contre visite est à l'initiative de l'utilisateur et est soumise à une redevance de <b>39,60 € TTC</b> (délibération du 27 mars 2024). Chèque à libeller à l'ordre suivant : <b>CENTRE D'ENCAISSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES - TSA 73980 - 92894 NANTERRE cedex 9</b></p>	
<p><b>Diffusion des conclusions :</b></p> <p>@Notaire ..... @Agence immobilière ..... @Autre .....</p>	
<p>Date .....</p> <p><b>Signature obligatoire du PROPRIÉTAIRE</b></p>	

RGPD : les données personnelles transmises dans ce formulaire font l'objet d'un traitement de données conformément à la réglementation en vigueur (RGPD). Pour en savoir plus, vous pouvez consulter notre notice d'information sur notre site internet [www.sat32.fr](http://www.sat32.fr) (téléchargements) ou contacter notre délégué à la protection des données [rgpd@sat32.fr](mailto:rgpd@sat32.fr)